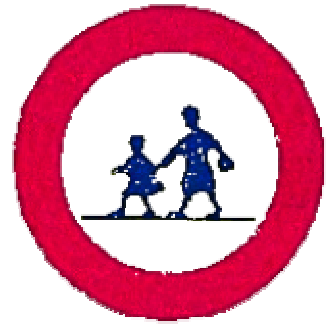


NON CONFORME  
AUX USAGES  
À L'ÉCOLE PUBLIQUE



## Avis aux usagers des écoles publiques

J'écris pour les petits et les grands de tous âges  
À chacun d'apprécier en fonction de l'usage.

1. Sachant bien qu'un écrit n'engage que l'auteur,  
Je me sens responsable auprès de mes lecteurs.

1) Aux majeurs vaccinés, je fais toute confiance :  
Ils sauront me juger en leur âme et conscience.  
Qu'ils soient de mon avis ou qu'ils ne le soient pas,  
Nul n'est ma foi contraint de m'emboîter le pas.

2) Pour l'enfant, je me dois de nuancer l'approche.  
Hier encor pédago sans peur et sans reproche,  
Je crois en notre École, en sa neutralité  
Et j'adhère aux vertus de la laïcité.

Si un enfant peut lire à peu près tous mes textes,  
Tous ne sont pas faits pour l'école et son contexte  
Et si c'est en récré qu'on apprend les gros mots,  
On n'en dit rien en classe. Ils y sont anormaux.

**Michel ASTRE, Poèmes et chansons pour les cinq saisons.**

<http://pagesperso-orange.fr/michel.astre/> [www.astre.fr.st](http://www.astre.fr.st)

ii. Afin que nul ne soit puni de par ma faute,  
J'ai cru bon d'affubler d'un panneau qui clignote  
Les écrits qui ne sont pas en conformité  
Avec l'idée que j'ai de la laïcité,  
De la neutralité, du sain vocabulaire  
Qui siéent à l'usager de l'école primaire.  
Cependant je le dis, redis et re-reds :  
C'est une indication et pas un interdit.

EN CONCLUSION :

« Interdit aux enfants ? » Si ce panneau existe,  
J'espère n'en jamais trouver un sur ma piste !  
J'ai choisi cette image aux écoliers d'antan  
Qui allaient à l'école en prenant bien leur temps,  
À partir d'un livret de code de la route\*.  
Beau témoin d'une exception française sans doute,  
Du temps où l'on croyait au service public  
Et aux Sergent-Major bien plus qu'au stylo Bic ...

*(Noté du 7 au 25 février 2008)*

---

\* CODE ROUSSEAU 1958.